

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 22 janvier 2016	N° 2016-33

Convocation du 15 janvier 2016

Aujourd'hui vendredi 22 janvier 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Michel HERITIE, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Martine JARDINE, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, Mme Conchita LACUEY, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Noël MAMERE, M. Jacques MANGON, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOL, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain SILVESTRE à Mme Maribel BERNARD
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Daniel HICKEL
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY
M. Alain CAZABONNE à Mme Dominique IRIART
Mme Christine BOST à M. Serge TOURNERIE
M. Alain DAVID à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Patrick PUJOL à Mme Anne-Marie LEMAIRE
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD
M. Jean-Louis DAVID à M. Michel DUCHENE
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX
M. Vincent FELTESSE à Mme Véronique FERREIRA
Mme Magali FRONZES à M. Marik FETOUH
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
M. Eric MARTIN à M. Max COLES
Mme Christine PEYRE à Mme Emmanuelle CUNY
M. Michel POIGNONEC à M. Nicolas FLORIAN
Mme Gladys THIEBAULT à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Franck RAYNAL à M. Christophe DUPRAT à partir de 12h25
M. Noël MAMERE à M. Gérard CHAUSSET à partir de 12h30
M. Erick AOUIZERATE à Mme. Anne BREZILLON à partir de 12h30
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Gérard DUBOS à partir de 12h30
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 12h30
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 11h30
M. Didier CAZABONNE à M. Jean Jacques BONNIN jusqu'à 10h45
M. Yohan DAVID à Mme Chantal CHABBAT à partir de 11h30
M. Philippe FRAILE MARTIN à Mme Brigitte COLLET à partir de 11h15
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 10h
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU à partir de 12h30
Mme Conchita LACUEY à Mme Michèle FAORO à partir de 12h30
M. Thierry MILLET à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 11h30
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Frédérique LAPLACE à partir de 12h05
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI jusqu'à 10h45

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques COLOMBIER jusqu'à 9h56 et à partir de 12h33

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 22 janvier 2016	<i>Délibération</i>
	Direction générale Valorisation du territoire Direction de l'urbanisme, du patrimoine et des paysages	N° 2016-33

Marché publics - Martignas - Étude urbaine de renforcement centre-ville - Appel d'offre ouvert - Choix du prestataire - Décisions

Monsieur Michel DUCHENE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La fiche action n° 3 du contrat de co-développement 2015-2017 de Martignas concerne le centre-ville de la commune.

La Communauté urbaine de Bordeaux, devenue Bordeaux Métropole au 1^{er} janvier 2015, s'est engagée à lancer une étude urbaine visant à la production d'un plan-guide programmatique qui dresse un ensemble de mesures opérationnelles destinées à favoriser le renforcement du centre-ville de Martignas.

Martignas-sur-Jalle compte plus de 7 300 habitants et ambitionne d'atteindre 10 000 habitants à l'horizon 2030 (objectif inscrit au SCOT).

Un appel d'offres ouvert a été lancé à l'automne 2015 visant à recruter une équipe pluridisciplinaire en charge de l'étude. Les orientations du cahier des charges de consultation sont rappelées ci-après.

1. Le contexte et les attendus de l'étude

Ancienne commune rurale éloignée du cœur de l'agglomération bordelaise, Martignas a connu une forte croissance de population dans les années 1975 à 1990, puis une stabilité dans la décennie 1990-99, et enfin une reprise de la croissance entre 2000 et aujourd'hui. Cette évolution est le corollaire de la dynamique de la construction sur le territoire, malgré une baisse constante du nombre d'occupants par logement.

En lien avec la typologie des emplois présents sur le territoire communal et sur les communes voisines (secteur aéronautique et défense), d'une part, et des politiques d'urbanisation en vogue à cette époque, d'autre part, le tissu urbain de la ville s'est développé sous forme de grands lotissements de maisons individuelles.

A partir de 2001, la nouvelle équipe municipale a stoppé cette politique de lotissement consommatrice d'espaces au profit de programmes de constructions alliant petits collectifs et maisons de ville.

De même une volonté affirmée de regrouper dans le centre du bourg les services publics s'est concrétisée par l'installation à proximité de la mairie et du CCAS (Centre communal d'action sociale), du service communication et relations internationales et de la bibliothèque municipale.

Lors des rencontres de ces derniers mois avec les élus, à l'occasion des réunions de concertation portant sur le PLU 3.1 en cours d'élaboration, d'une part, à l'occasion des réunions d'échange et de libre expression

durant la campagne pré-électorale, d'autre part, les habitants ont particulièrement insisté sur le souhait de créer un véritable cœur de ville.

Le projet politique porté par la municipalité ambitionne de répondre à ce souhait, en offrant à terme aux habitants une réelle densité de services et de commerces pour passer du centre-bourg au centre-ville.

2. Une démarche pragmatique inscrite dans la concertation

Passer d'un centre-bourg à un centre-ville constitue tout autant une ambition de développement d'un niveau de services aux habitants qu'un changement de la vision qu'ont ces habitants eux-mêmes de leur cadre de vie : quelles sont les conditions exprimées par ces habitants, majoritairement de culture urbaine, qui feront que leur vision changera ? Une approche par questions permet d'engager la réflexion en constituant une base de travail de concertation avec la population.

- Qu'est-ce qui fait centre-ville : niveau et de nature de l'offre en services et commerces, en fonctionnement, en animation...
- Quelles dimensions pour le futur centre-ville : pertinence du périmètre pour assurer une visibilité suffisante des services et commerce, développement de l'offre de logements, traitement de l'espace public et l'offre en stationnement public...
- Quelle relocalisation privilégier pour le futur hôtel de ville et quelle reconversion des sites libérés ?
- Quelles liaisons douces entre le centre-ville, les équipements et quartiers existants et futurs, la vallée de la Jalle, futur parc à constituer ?
- Quels équipements complémentaires offrir aux habitants dans le centre-ville : parc de la Jalle...
- Le schéma de circulation actuel peut-il être réétudié dans l'objectif de mieux gérer les flux, de pacifier la traversée du centre-ville, de favoriser les modes doux ? Quel dimensionnement et quels sites privilégier pour mieux adapter l'offre de stationnement public aux besoins des clients et usagers du centre-ville ? Quel traitement réversible à coût acceptable des voiries de transit, dans l'attente du bouclage du contournement est de la commune, pour pacifier la circulation en centre-ville ?
- Quel repositionnement éventuel du marché hebdomadaire de plein air pour garantir une réelle complémentarité avec les commerces fixes ?
- Quelle offre de développement de l'habitat dans et en périphérie de centre-ville ?
- Quelle programmation à l'échelle du mandat et à l'échéance 10 ans qui soit compatible avec les capacités d'investissement de la ville et les niveaux de participation de la communauté urbaine alloués à la ville ? Quelle priorité d'intervention permettant d'enclencher le projet à court terme ?

3. Une concertation associant la population pour construire ensemble les réponses.

La municipalité et la communauté urbaine souhaitent associer la population de Martignas à l'élaboration du projet de centre-ville.

La concertation portera sur les grands objectifs d'organisation, de mobilité, de production de logement, de projets d'équipements. Le travail de concertation se déroulera sur deux temporalités :

- une concertation immédiate sur le projet de parc de la Jalle, dont les modalités seront discutées : animations, débats, participation citoyenne autour de la question du parc, les premiers aménagements du parc,
- une concertation se déroulant sur la durée de l'étude urbaine, accordant autant de place à l'expression des habitants en phase amont (diagnostic, attente des habitants), qu'en phase d'étude des diverses hypothèses, puis de validation, dans un esprit didactique pour expliquer les scénarios et justifier les choix qui seront opérés par la municipalité.

Le principe affirmé est bien celui d'une démarche participative des habitants et usagers. Les démarches de concertation seront réalisées par les services métropolitains, assistés des services de la ville de Martignas.

4. Le contenu de l'étude urbaine

L'étude se déroulera selon les 3 phases suivantes :

Phase 1 : un diagnostic partagé à différentes échelles, débouchant sur les premières orientations urbaines scénarisées portées par une analyse prospective de l'évolution du centre-ville.

- l'échelle du périmètre élargi adapté au traitement du volet mobilité : déplacements doux et circulation,
- l'échelle du périmètre du centre-ville sur lequel se concentreront les approches relatives aux commerces et services, la question du stationnement, le traitement des espaces publics et la pacification de la circulation, le développement du parc de la Jalle,
- l'étude de programmation du futur hôtel de ville répondant aux besoins en surfaces générées par le regroupement des services municipaux.

Phase 2 : l'élaboration des orientations scénarisées de développement et d'aménagement, qui s'appuie sur une stratégie globale résultante de diverses hypothèses liées à :

- l'implantation du futur hôtel de ville,
- les propositions de réaffectation des sites libérés par les services municipaux,
- la localisation du marché,
- le système de cheminements doux,
- la pacification de la circulation,
- le développement ultérieur de futurs programmes immobiliers en renforcement éventuel de l'habitat et de l'offre commerciale...

La démonstration de chacun des scénarios sera approchée selon une grille de lecture présentant justifications, avantages/inconvénients, cadrage financier en coûts d'investissement/recettes et estimation des coûts de fonctionnement/entretien, éléments bloquants, échéance de réalisation, préalables à lever, maîtrises d'ouvrage, invariants...

Phase 3 : la finalisation du plan-guide et du programme d'actions

Portée par une image à long terme affirmant les invariants du projet, la confirmation de la mise en œuvre des éléments de projet nécessitera une temporalité plus importante, ne permettant qu'une réponse opérationnelle partielle dans le présent mandat.

Un premier planning « test » sera mis en place en intégrant les actions qui apparaissent crédibles à échéance de la fin du mandat politique. L'idée étant de visualiser comment chaque action s'enchaîne et alimente éventuellement d'autres actions parallèles :

- le calendrier opérationnel de la réalisation de l'Hôtel de ville : validation du programme, choix du site, intégration du volet urbain du programme, concours d'architecture, études et chantier,
- la poursuite de la concertation tout au long du projet,
- les premiers aménagements du parc,
- des actions « voirie » provisoires...

La durée du marché ne pourra excéder 16 mois à compter de la notification du marché hors périodes de validation et/ou de suspension.

Il a été proposé dans le règlement de consultation de l'appel d'offres ouvert lancé, d'analyser les offres des candidats au regard de deux critères pondérés de la manière suivante :

- Critère 1 : Valeur technique (70%) :
 - sous-critère 1-1 : qualité de la note méthodologique (70%)
 - sous- critère 1-2 : moyens humains affectés à la réalisation de la prestation (30%)

- Critère 2 : Prix des prestations (30%)

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié au journal officiel de l'union européenne le 12 septembre 2015 et au bulletin officiel des annonces des marchés publics le 8 septembre 2015. La date limite de remise des offres a été fixée au 22 octobre 2015. Huit offres ont été reçues.

La commission d'appel d'offres réunie le 10 décembre 2015, a décidé d'attribuer le marché au groupement DESURB/NEORAMA/Atelier Fabrique/Sabine HARISTOY pour un montant de 69 850 € HT.

En application des articles L2121-12 et L2121-13 du code général des collectivités territoriales, les projets de marché sont mis à disposition des conseillers métropolitains à la direction commande publique.

En conséquence, il apparaît aujourd'hui nécessaire :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer avec le groupement DESURB/NEORAMA/Atelier Fabrique/Sabine HARISTOY pour un montant de 69 850 € HT le marché d'étude urbaine de renforcement du centre ville à Martignas ;

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement du marché.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des Collectivités territoriales ;

VU le code des marchés publics, et notamment ses articles 33, alinéa 3 et 57 à 59 ;

VU la décision de la commission d'appel d'offres en date du 10 décembre 2015, attribuant le marché au groupement DESURB/NEORAMA/Atelier FABRIQUE/Sabine HARISTOY pour un montant de 69 850 € HT.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE par sa décision en date du 10 décembre 2015, la commission d'appel d'offres a attribué le marché au groupement DESURB/NEORAMA/Atelier FABRIQUE/Sabine HARISTOY pour un montant de 69 850 € HT,

DECIDE

Article 1 :

Monsieur le Président est autorisé à signer le marché « Martignas – Étude urbaine de renforcement centre-ville » avec le groupement DESURB/NEORAMA/Atelier FABRIQUE/Sabine HARISTOY pour un montant de 69 850 € HT.

Article 2 :

Monsieur le Président de Bordeaux Métropole est autorisé à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement du marché.

Article 3 :

La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au Budget principal 05, chapitre 20, compte 2031, fonction 518, opération 05P090O003 dans l'exercice 2015 et suivants.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 22 janvier 2016

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 8 FÉVRIER 2016</p> <p>PUBLIÉ LE : 8 FÉVRIER 2016</p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Michel DUCHENE</p>
---	--